



**ARRETE DU MAIRE  
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – COLAS Franche Comté – rue d'Audincourt  
ARR 2025-06-24-80-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.  
Vu l'avis des services techniques de la ville de SELONCOURT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de création de branchement d'assainissement, rue d'Audincourt, en agglomération de  
Seloncourt,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de branchement d'assainissement vont avoir lieu à SELONCOURT, rue d'Audincourt, à compter du 30 juin 2025 pour une durée de 10 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier, la circulation se fera sur 1 seule voie et sera réglementée en alternat par feux tricolores.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 24 juin 2025  
PO/ Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la voirie et à la circulation

